

CARTE BANCAIRE
SANS CONTACT



FACTURE

N° 460162068

Le 13/05/2025

Page : 001 / 001

CLIENT JURIDIQUE
CLIENT DIVERS COMPTANT

37 AV DE LARRIEU

31100 TOULOUSE
FRANCE

A00000000031010
le 13/05/25 à 15:27:00
4601REXELFIGEAC
464601FIGEAC
4968261
30004
30930461603716
*****2450
E95BB9D88FE9CBDE
203 001 004296
C @

MONTANT
42,95 EUR

DEBIT

GAEC DE LA COMBE

LE BOURG

46160 GREALOU

TICKET CLIENT
A CONSERVER

N° TVA Intra-communautaire FR14425880473

Tient lieu de bon de livraison et emporte remise de la marchandise mentionnée

N° ligne	Référence / Désignation	Prix de base unitaire	Remise en %	Prix Net Unitaire	Qté	Unité	Montant H.T.	Code TVA
Votre commande N° : GAEC DE LA COMBE du 13/05/2025 - Votre vendeur : GUERLAIS HUGO								
BL N° 000176746 - Date de livraison : 13/05/2025 - GAEC DE LA COMBE - LE BOURG								
001	BIZ218002 GAIN THERM 19/6MM NR 1M	54,51685	28,00 + 18,00	32,18674	1	U	32,19	2

Code TVA	Total H.T.	P.F.A.	MT HT Eco Contribution	Frais de port	Net H.T.	Taux de TVA (en %)	Total T.V.A.
2	32,19	3,60			35,79	20,00	7,16

L'eco-contribution correspond au coût d'élimination des déchets et des équipements électriques et électroniques qui vous est répercuté conformément aux dispositions du décret n° 2005-629 et de l'article L 541-10-2 du Code de l'Environnement.

Escompte pour paiement anticipé néant par rapport aux conditions générales de vente

Votre paiement à expédier à :

REXEL France /SUD EST
CENTRE DES PAIEMENTS
TSA 91114

69626 VILLEURBANNE CEDEX

Tel Service client FAX 0476264761 / fontaine-compta-client@rexel.fr

BNP PARIBAS PARIS (BNPAFRPPPLZ)

RIB 30004 00588 00010007392 64

N° code IBAN FR76 3000 4005 6800 0100 0739 264

N° comptable 5469003

Date d'échéance 13/05/2025

Mode de règlement ESP Espèces

Extrait des conditions générales de vente : Les factures de la Société REXEL France sont payables au comptant sans escompte. L'absence de paiement intégral ou partiel à l'échéance mentionnée entraîne l'application de pénalités de retard. Les pénalités de retard sont supérieures au montant de l'endossement forfaitaire de 40 Euros par facture impayée. Ce montant étant susceptible d'être augmenté si la Société REXEL France constate que les fonds de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'endossement forfaitaire. L'application d'une clause pénale égale à 15 % du montant de la facture et non payée par le client sans que des pénalités de retard ne soient dues sur la base du taux d'intérêt pratiqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement, et sur la plus récente moyenne de six points de pourcentage, le taux d'intérêt applicable en vigueur, à compter du premier jour de retard, sera appliqué. Ces pénalités s'appliquent à compter du premier jour de retard à la date d'échéance de la facture et jusqu'au complet paiement des sommes dues. Conformément à la loi n° 30-325 du 12 mai 1960, les biens vendus demeurent la propriété de la Société REXEL France jusqu'au paiement intégral et effectif de la facture et de ses accessoires, la livraison n'entraînant pas la remise matérielle des marchandises. Tout litige entre le client et la Société relève de la compétence du Tribunal de Commerce de Paris.

REXEL France SAS - 13 Bd du Fort de Vaux - 75017 Paris

SAS au capital de 41 940 672 euros - N° Siren : 309 304 616 - RCS Paris - Code NAF 4669A - Numéro de TVA Intra-communautaire : FR 26 309 304 616